### **LA FÉDÉRATION S'ENGAGE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES**

Lancée en mars 2025, le plan d'action "Agir contre toutes les violences" vise à faire face aux fléaux que sont la violence, l'humiliation et l'emprise, en associant l'ensemble des acteurs de de nos disciplines sur tout le territoire national.

La FFDDJR souhaite participer activement à l'évolution des comportements et à la prise en considération de toutes les formes de violence, ainsi qu'à l'écoute des victimes.

PLAN FEDERAL DE PREVENTION DES VIOLENCES

1. un plan fédéral de prévention des violences : POUR QUI ?

Afin d’individualiser ses messages de prévention, la FFDDJR entend mener des actions de

sensibilisation envers l’ensemble de ses licenciés, en ciblant spécifiquement :

-les dirigeants

-les encadrants

-les pratiquants et leur entourage

-les SHN et leur entourage

2- un plan fédéral de prévention des violences : CONTRE QUOI ?

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues.

La violence peut être caractérisée par l’utilisation de la force et de la menace mais elle peut

également résulter ou prendre d’autres formes telles que :

-le harcèlement moral

-les violences sexuelles

-le bizutage

-la discrimination

-la violence numérique

3- libérer la parole et accompagner les victimes

Actions de sensibilisation : afin de sensibiliser les acteurs du milieu fédéral, d’encourager

la libération de la parole en favorisant le dialoguent d’informer sur les outils et ressources à

disposition, différentes actions de sensibilisation seront mises en place.

Accompagnement et aide aux victimes de violences sexuelles : dans le cadre de la mise

en œuvre de ce plan fédéral de prévention des violences, sur le volet lutte contre les violences sexuelles un dispositif particulier d’aide aux victimes sera mis en place

4- former les encadrants et dirigeants de la FFDDJR

Création d’un module « éthique et intégrité » dans les formations fédérales.

Formation des formateurs

Sensibilisation spécifique des cadres techniques et entraîneurs fédéraux.

Module « lutte contre les violences » à l’attention des dirigeants

5- informer nos licenciés

Communication grand public avec un onglet « Alerte Dérives » sur son site internet.

Communication interne avec l’élaboration d’outils de sensibilisation pertinents (fiches pratiques, guide d’accompagnement, etc.)

6- le contrôle de l’honorabilité

La FFDDJR met en place, selon les prescriptions du Ministère des Sports, un contrôle

automatisé de l’honorabilité de ses encadrants et dirigeants. Concrètement, le contrôle

d’honorabilité consiste à contrôler le fichier judiciaire automatisé des auteurs d’infractions

sexuelles et violentes (FIJAISV) s’agissant de tous les encadrants, juges arbitres et de certains dirigeants.

La finalité de ce contrôle est d’identifier, parmi les licenciés, ceux qui n’ont pas le droit

d’exercer en tant qu’encadrant ou de dirigeant et de veiller à ce qu’ils soient écartés de ces

missions.

**Commission Nationale de Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes (CNP-VSS)**

 Le 18 avril 2025, le conseil d’Administration de la FFDDJR a voté la création de la **Commission Nationale de Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes.**

Cette avancée marque l’engagement de la fédération pour **renforcer la prévention, la formation, la communication et l’accompagnement** sur tout le territoire.

La mission de cette commission est de proposer des actions concrètes et adaptées, co-construites avec les clubs, les comités départementaux et régionaux, en s’appuyant sur les expertises locales, nationales et internationales.

La **CNP-VSS**agira **en complémentarité avec les référents Honorabilité**.

La commission souhaite intégrer :

* Dans son bureau :
	+ 3 personnes aux compétences reconnues dans la lutte contre les VSS incluant des expertises en santé, droit, formation, réglementation et communication…
* En commission plénière :
	+ 1 représentant.e VSS pour chaque région ayant une structure Ligue Régionale
* Au sein de la commission :
	+ 1 ou 2 représentant.e.s des athlètes
	+ des personnes ressources ponctuelles

*Cette nouvelle commission est présidée par Caroline DELEMER****,*** *ex-athlète de haut niveau, ancienne cadre technique engagée dans la prévention des VSS, la commission se structure progressivement.*